|  |  |
| --- | --- |
|  | **APPEL A CANDIDATURE sur poste d’enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH)** |
| **TEXTES DE REFERENCE**   * *Articles D351-3 à D351-20 du code de l’éducation relatifs au parcours de formation des élèves présentant un handicap, codifiés par le décret du 23 mai 2006* * *Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention* | |

|  |
| --- |
| **CADRE**  L’enseignant référent exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d’assurer, sur l’ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l’élève et les parents.  Il exerce une mission depersonne-ressource auprès des enseignants notamment à travers l’analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, les suggestions sur l’organisation de la classe (en collaboration avec les corps d’inspection pédagogique), le cas échéant sur l’organisation des interventions des aides humaines. Il aide les équipes à trouver au sein de l’école ou de l’établissement le fonctionnement permettant l’inclusion des élèves handicapés aux activités des autres élèves.  Il est l’interlocuteur privilégié des différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés.  Le secteur d’intervention des enseignants référents est fixé par décision de l’IA DASEN. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux le cas échéant, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.  Placé sous l’autorité de l’IA DASEN, l’enseignant travaille sous la responsabilité pédagogique de l’IEN-ASH. |

|  |
| --- |
| **MISSIONS**   * Accueillir et informer les parents d’enfants en situation de handicap sur les diverses possibilités de scolarisation. * Assurer le rôle d’expert scolarité auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en participant aux instances pour lesquelles il est missionné * Être conseiller technique des inspecteurs, chefs d’établissement et directeurs d’école : assurer un lien au moment de l’inscription des élèves, contribuer à l’évaluation des besoins sur la base du GEVASCO afin que l’équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. * Réunir l’Equipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les aménagements nécessaires, en lien avec l’ensemble des partenaires impliqués dans la scolarisation de l’enfant. * Répondre aux enquêtes sur le suivi des élèves en situation de handicap. * Participer aux réunions du groupe départemental des enseignants référents. * Concourir à la gestion administrative et pédagogique de proximité des aides humaines. |

|  |
| --- |
| **COMPETENCES**   * Connaître les textes législatifs et règlementaires sur le handicap. * Connaître les différentes structures d’accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. * Posséder une expérience pédagogique permettant de conseiller des enseignants pour l’accueil et l’évaluation des besoins des élèves en situation de handicap. * Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire, avec différents partenaires. * Être capable d’organiser une réunion et de l’animer. * Être capable d’utiliser les outils informatiques. * Faire preuve d’un sens de l’écoute et de l’organisation administrative. * Disposer de bonnes compétences rédactionnelles. * Etre capable de se distancer face aux problématiques liées à la maladie et au handicap. |

|  |
| --- |
| **CONDITIONS DE RECRUTEMENT**   * Être titulaire duCAPPEI ou d’un titre équivalent. * Poste incompatible avec un temps partiel. |

|  |
| --- |
| **OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE**  Les horaires et les semaines d’activité sont arrêtés par le supérieur hiérarchique sur la base de 1607 heures annuelles, à  moduler en fonction des besoins variables, au cours de l’année scolaire.  La préparation des réunions, la présence dans différentes instances, les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l’emploi du temps (par exemple réunions fréquentes à midi et en fin d’après-midi). |

**Dispositifs Enseignants référents vacants avant le mouvement 2019- MVT intra 2nd degré**

**Enseignants référents de la scolarisation du handicap**

Hérault :

2 postes

Secteur de Castries

Secteur de Villeneuve les Maguelonne

**Aude :**

3 postes

Secteur 9 Narbonne

Secteur 3 Lézignan –Corbières

Secteur 4 Castelnaudary

Concernant les postes d’enseignants référents, nous vous invitons à prendre connaissance de la fiche de poste publiée sur le site.